

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00828

**SAINT-ETIENNE – CITE DU DESIGN 2025
AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2022DCAF357 RELATIF AUX
ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX
PREPARATOIRES SUR LE CLOS-COUVERT DE BATIMENTS
ET L'AMENAGEMENT D'UNE COUR INTERIEURE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2194-7,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux préparatoires sur le clos-couvert de bâtiments et l'aménagement d'une cour intérieure de la Cité du Design 2025,

CONSIDERANT le choix de Saint-Étienne Métropole de conclure un marché public pour cette mission de maîtrise d'œuvre et son attribution au groupement ATELIER DES VERGERS (mandataire) / MEOPIA / CM ECO / CLEMATIS / BOST ING / REALITE BE / DE SOUSA / ECHO AC, sis 12 boulevard de l'Etivallière, 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que des modifications sont nécessaires au marché 2022DCAF357 pour les points suivants :

- mise à jour de la grille de répartition de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- augmentation de la durée prévisionnelle d'exécution des prestations,
- modifications des 3 sous-opérations (aménagement de la cour nord-ouest, travaux préparatoires sur le clos-couvert de bâtiments, travaux préparatoires sur l'aménagement définitif de la cabane du design),

CONSIDERANT alors qu'il convient d'établir un avenant n°1 au marché 2022DCAF357 afin de prendre en compte ces rectifications,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 2022DCAF357 relatif aux travaux préparatoires sur le clos-couvert de bâtiments et l'aménagement d'une cour intérieure pour le projet Cité du Design 2025 est conclu pour intégrer les modifications sus mentionnées, avec le groupement ATELIER DES VERGERS (mandataire) / MEOPIA / CM ECO / CLEMATIS / BOST ING / REALITE BE / DE SOUSA / ECHO AC, sis 12 boulevard de l'Etivallière, 42000 Saint-Etienne, Siret n°509 483 210 00019.

RECU EN PREFECTURE

Le 18 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230720-C20230082810

Date de mise en ligne : 18 août 2023

ARTICLE 2

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées. Cet avenant n'apporte aucune incidence financière.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD